

## Règlement sportif particulier RM3

### **1- Aucune équipe ne descend de NM3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en championnat départemental.

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

### **2- Une équipe descend de NM3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

### **3- Deux équipes descendent de NM3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

### **4- Trois équipes descendent de NM3**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent au championnat RM2

Les équipes classées 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en championnat départemental

Les équipes classées premières de chaque département accèdent au championnat RM3

### **5- Equipe réserve**

Si le 1<sup>er</sup> et ou le 2<sup>ème</sup> ne peut pas monter (équipe réserve), la place sera proposée à l'équipe suivante la mieux classée 3<sup>ème</sup> et ou 4<sup>ème</sup>.

### **6- Places libres**

- a) Dans le cas où une équipe descendante de NM3 est maintenue par la Commission Fédérale des Compétitions, l'équipe la mieux classée des équipes descendantes de RM3 se verra proposer son maintien en RM3 ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.
- b) Dans le cas où une équipe ne s'engagera pas en RM2, la place libre sera proposée à l'équipe la mieux classée des équipes descendantes ; en cas de refus la place disponible sera proposée aux autres descendants dans l'ordre du classement.

### **7- Non engagement en championnat de France**

a) Dans le cas où une équipe qualifiée en championnat de France ne se réengage pas en championnat de France et demande son intégration en championnat RM3, celui-ci se déroulera à 13 équipes.

b) Cette disposition est également applicable dans le cas où une équipe régulièrement qualifiée en championnat de France est rétrogradée par la FFBB en championnat de ligue et si elle demande sa réintégration en RM3, sous réserve de toutes dispositions réglementaires.

### **8- Autres cas**

Les cas non prévus au présent règlement seront soumis au Comité Directeur de la ligue